

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DE RÈGLEMENT

Prenez avis que la résolution ci-après mentionnée a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de L'Assomption le 11 juin 2024 et qu'il est entré en vigueur à la date suivante :

PPCMOI 9-2024 / Entrée en vigueur : 27 juin 2024

(date d'émission du certificat de conformité de la municipalité régionale de comté (MRC) de L'Assomption)

Résolution pour le projet particulier numéro 9-2024 conformément au règlement 308-2019 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), pour un projet de développement résidentiel (36 unités) qui sera situé sur le boulevard l'ange-Gardien à L'Assomption (lot 6 588 350).

Toute personne qui souhaite prendre connaissance du ou des résolutions peut le faire à la Division du greffe situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord à L'Assomption et ce, durant les heures normales de bureau (du lundi au jeudi, de 9 h 00 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00).

Donné à L'Assomption, ce 10e jour du mois de juillet 2024.

Inass Jail

Greffière-adjointe